

Dans le cadre de son programme de magistrature 2025-2030, la Cour des comptes a souhaité asseoir son concept de formation continue pour assurer et développer le niveau de compétence de ses collaboratrices et collaborateurs.

Pour répondre à cet objectif, la Cour a inscrit sa démarche à la suite des thèmes de la magistratures suivants :

- Améliorer les prestations publiques à la population et proposer des mesures d'économie et des gains d'efficience, soit développer l'analyse de performance de l'action des entités publiques et parapubliques ;
- Développer une pratique professionnelle qui allie qualité, compétences et innovation et une organisation efficace ainsi que des collaborateurs compétents et engagés, soit maintenir et développer l'expertise des membres de la Cour ;
- Accroître la notoriété et la reconnaissance de la Cour à travers le renforcement de son rayonnement.

Ces thèmes se traduisent en partie dans les domaines de développement stratégique de la Cour pour l'année 2026 et donnent ainsi les bases et l'orientation pour une réflexion intégrée :

- Développement des compétences internes ;
- Développement des outils professionnels ;
- Renforcement de la communication et du rayonnement.

Identifier des objectifs pour la formation continue

La formation continue telle qu'élaborée par la Cour répond ainsi à un besoin de perfectionnement professionnel lié aux objectifs du poste, à la stratégie de l'institution et intègre les objectifs personnels des collaboratrices et des collaborateurs. Ce faisant, elle participe activement à l'ensemble des activités favorisant :

- L'acquisition et le développement des compétences nécessaires à l'exécution du cahier des charges ;
- Le développement et la mise à jour des compétences afin que soient assurées la mobilité professionnelle et l'employabilité des employés en fonction des besoins de l'employeur ;
- L'acquisition et le développement de compétences directement liées aux exigences professionnelles actuelles ou futures ;
- Le maintien des compétences et des certifications dans les domaines de l'audit et de l'expertise comptable.

Formation *intra* et *extra*-muros

Afin d'assurer le développement d'une vision commune, de renforcer la cohésion d'équipe et de garantir l'expertise technique de son personnel, la Cour propose des formations internes qui peuvent prendre trois formes :

- Des modules de formation dispensés soit par les équipes elles-mêmes, soit par des intervenants (experts ou des formateurs) externes ;
- Des partages d'expériences sous la forme de sessions courtes (60-90 minutes) organisées ponctuellement sur la base notamment des objectifs individuels de chaque membre de la Cour ;
- Des séminaires (échanges de bonnes pratiques) communs avec d'autres institutions supérieures de contrôle.

Le personnel de la Cour peut également recourir à des formations dispensées par des instituts de formation certifiés (liste non-exhaustive) :

- Offre de cours, webinaires ou participation à des conférences proposées par des organismes prestataires de formations professionnelles liés aux métiers de la Cour : l'association suisse des experts en audit, fiscalité et fiduciaire (Expert suisse), l'institut des auditeurs internes de Suisse (IIAS), l'institut français de l'audit interne et du contrôle interne (IFACI), la société suisse d'évaluation (SEVAL), l'organisme de formation professionnelle continue, spécialisé dans les technologies numériques, le management, le développement personnel et les compétences clés de l'entreprise (ORSYS) ;
- Offre de formation de l'État de Genève (Service du développement professionnel, SDP) ;
- Offre de formation du Contrôle fédéral des finances (CDF) ;
- Offre de formation des instituts de formation certifiés (dont notamment les hautes écoles) offrant des cours utiles au champ d'expertise de la Cour, au développement des *softs skills* et des compétences requises dans la réalisation des missions d'audit, d'évaluation et de révision de la Cour. On trouve ici les formations « courtes » organisées généralement sur des périodes de 1 à 5 jours, et dont la complétude aboutit à la délivrance d'une attestation. Cette catégorie d'offre comprend aussi les formations dites « longues » en termes de jours en présentiel requis sur les lieux de la formation et/ou consacrés à la préparation des examens. Dans tous les cas, ce type de formation débouche sur la délivrance d'un certificat.

Anticiper et intégrer les nouveaux défis

La Cour a fait le choix de développer un concept de formation dynamique intégrant une réflexion autour à la fois des évolutions technologiques et méthodologiques propres à ses différents domaines d'expertise (audit, évaluation des politiques publiques et révision) et des enjeux sociétaux, et ceci afin d'assurer des prestations de qualité et de participer ainsi de manière déterminante à la performance de l'action publique.

Pierre-Alain ROCH, Responsable de mission